

---

## **Conseil Municipal du 10 Mai 2016**

---

### **COMPTE RENDU**

---

**Étaient présents** : Mme BARDET Sylvie, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, Mme CAZABAN Sylvie, M. CAZALA Serge, M. CIESLAK Jean, Mme DARRACQ Catherine, Mme FRESSE-CHAUVEAU Valérie, Mme GOUVENOU Sophie, M. JOANCHICOY Xavier, M. LAFARGUE François, Mme PECCOL Marijo, M. SANCHEZ Antoine.

**Était absente représentée** : Mme JURAT-PENTIADOU Francine (procuration donnée à Mme DARRACQ Catherine).

**Était absent excusé** : M. LARROZE Éric.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. CASSAIGNE Patrick.

---

#### **ORDRE DU JOUR**

- Avis sur le projet d'arrêté de périmètre de la future Communauté d'Agglomération
  - Accès au futur chantier de construction de l'hélicoptère NH90 : convention de passage à intervenir avec l'Etablissement du service d'infrastructure de la défense
  - Réalisation du prêt au Crédit Agricole : nouvelle proposition
  - Travaux de rénovation énergétique du logement communal : demande de subvention à la Région
  - Plan de désherbage communal : demande de subvention à l'Agence de l'Eau
  - Révision des tarifs et règlements intérieurs des salles
  - Attribution de la subvention 2016 à l'OCCE
- 

Le procès-verbal de la séance du 08 Avril 2016 est adopté à l'unanimité.

---

#### **1. Avis sur le projet d'arrêté de périmètre de la future Communauté d'Agglomération, conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :**

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe), qui prévoit la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI),

**Vu** le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Pyrénées Atlantiques arrêté par Monsieur le Préfet le 11 mars 2016,

**Vu** la proposition de Monsieur le Préfet, inscrite dans le schéma, de fusionner la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, la Communauté de Gave et Coteaux et la Communauté de communes du Mieu de Béarn.

**Vu** le courrier de Monsieur le Préfet en date du 14 mars 2016, rappelant les dispositions de l'article 35-III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, qui prévoient que notre conseil municipal dispose d'un délai de 75 jours pour donner un avis sur le périmètre proposé.

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2016074-016 du 14 mars 2016 portant projet de périmètre de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées, de la Communauté de communes du Mieu de Béarn, de la Communauté de communes Gave et Coteaux.

**Considérant** que par délibération en date du 24 novembre 2015 le conseil municipal a émis un avis **DEFAVORABLE** motivé au projet de schéma départemental de coopération intercommunal

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

**Emet un avis DEFAVORABLE à la proposition de périmètre de la Communauté d'agglomération inscrite dans l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016.**

---

## **2. Accès au futur chantier de construction de l'hélicoptère NH90 : convention de passage avec l'Établissement du Service de l'Infrastructure de la Défense (ESID)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les opérations de construction des infrastructures pour accueillir le futur hélicoptère NH90 sur le site du 5<sup>ème</sup> RHC nécessitent, pour accéder au futur chantier, de traverser la parcelle cadastrée ZH n° 132, dont la Commune d'UZEIN est propriétaire.

Une convention, exposant la durée et les conditions de ce droit de passage, doit donc être établie avec l'Établissement du Service de l'Infrastructure de la Défense (ESID).

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

---

## **3. Financement des travaux de rénovation de la Maison pour Tous : Mise en place du prêt**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 08 Avril 2016, le Conseil Municipal avait décidé de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux de rénovation de la Maison Pour. Les conditions financières étaient les suivantes :

Montant : 100 000 €

Durée : 12 ans

Taux : 2,02 %

Frais de dossier : 300 €

Remboursement : Echéances constantes en capital et intérêts : 12 ans

Annuités : 9467.58 €

Les taux d'intérêt ayant depuis baissé, les services financiers du Crédit Agricole ont fait une nouvelle proposition, qui annule et remplace la précédente :

Montant : 100 000 €

Durée : 12 ans

Taux : 1.36 %

Frais de dossier : 300 €

Remboursement : Echéances constantes en capital et intérêts : 12 ans

Annuités : 9 088.24 €

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

---

## **4. Réhabilitation de la Maison Lousplaas : Travaux de rénovation énergétique de logement communal**

La Région Aquitaine s'est engagée à mettre en place dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat national, une déclinaison régionale qui s'est traduite par le lancement d'un plan de rénovation énergétique aquitain : RENO'AQT.

Ce nouveau programme approuvé en séance plénière du 3 mars 2014 est dédié à la rénovation énergétique de l'habitat en Aquitaine.

Pour ce faire, la Région a décidé de mettre à disposition des communes une équipe dédiée afin de les aider à engager des travaux de rénovation thermique de leurs logements communaux existants. SOLIHA a été désignée attributaire de ce marché.

La commune d'UZEIN décide de participer à ce programme.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique portant sur le logement dit Maison Lousplaas, immeuble situé 1 rue Jacques Larreille à UZEIN.

Une étude de faisabilité confiée à SOLIHA permet d'envisager la réalisation de travaux de réhabilitation thermique de 1 logement grâce au dispositif RENO'AQT du Conseil régional d'Aquitaine.

Les travaux à réaliser pour atteindre un gain énergétique de 75 % porteront sur l'isolation, les menuiseries extérieures, la ventilation, le mode de chauffage et le type de chaudière.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

<b>Dépenses :</b>		
	<b>Conventionnel</b>	<b>Biosourcé</b>
Montant travaux non éligibles	128 795 €	128 795 €
Montant travaux économie d'énergie	30 313 €	33 150 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 108 €</b>	<b>161 945 €</b>
TVA	8 751 €	8 907 €
<b>Montant travaux TTC</b>	<b>167 859 €</b>	<b>170 852 €</b>
Maîtrise d'œuvre – assurances - SPS	32 113 €	32 113 €
<b>Montant de l'opération TTC</b>	<b>199 972 €</b>	<b>202 965 €</b>
<b>Recettes :</b>		
<b>Subvention Réno'Aqt</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>
Subvention Conseil Départemental 64	24 615 €	24 615 €
<b>Reste à charge TTC</b>	<b>160 357 €</b>	<b>163 350 €</b>

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

## **5. Zéro pesticide : plan de désherbage communal : demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune d'UZEIN s'est engagée dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment en vue de l'interdiction totale de l'utilisation de ces produits, imposée par la loi Labbé, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Suite à une procédure d'appel d'offres, le bureau d'études TERRITÒRI a été retenu pour l'élaboration du plan de désherbage, diagnostic des pratiques de traitement et des équipements de la collectivité constituant la première étape dans une démarche de suppression de l'utilisation des pesticides.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne propose un appui financier aux collectivités souhaitant s'engager dans ces démarches, avec un taux d'aide de 70 %.

L'offre du bureau d'études TERRITÒRI s'élevant à 4 750 € HT, soit 5 700 € TTC, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la phase « diagnostic des pratiques et projet d'amélioration (y compris plan de désherbage).

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

## **6. Révision des tarifs des locations des salles communales et règlements intérieurs :**

Les travaux de rénovation de la Maison pour Tous devraient être terminés fin juin.

Afin de répondre aux demandes de locations des salles communales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le règlement intérieur de la Maison pour Tous, ainsi que les tarifs de location des salles (Maison pour Tous, Salle des Associations, Salle Polyvalente), révision qui sera effective au 1<sup>er</sup> Juillet 2016.

***Proposition adoptée à la majorité absolue.***

## **7. Attribution de la subvention 2016 à l'OCCE :**

L'accord de principe donné dans le cadre du vote du budget pour attribuer la subvention à l'OCCE nécessite une délibération complémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 665 € à l'OCCE, soit 15 € par enfant, pour 111 enfants au 01/01/2016, pour l'année 2016.

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

**Affiché, le 24 Mai 2016.**

**Le Maire, Éric CASTET.**